



Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris (Institut historique allemand) Band 5 (1977)

DOI: 10.11588/fr.1977.0.48967

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nichtkommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.





IV. (1328) titelt die päpstliche Kanzlei sowohl regi Francorum (so der König offiziell selbst) wie regi Francie. Auch der Gebrauch der sogenannten Reverenzpunkte im 13. Jh. läßt nicht immer erkennen, daß in diesen Fällen der Empfänger prinzipiell als Amtsträger, nicht als Person gemeint war. Nur ein Drittel der Urkunden hat Aufnahme in die päpstlichen Register gefunden und trägt die entsprechenden Vermerke. Vier Anhänge schließlich nennen für die Periode des ersten Bandes (1198–1261) sämtliche Schreibvermerke, die Siglen der Taxatoren und die der Empfängerprokuratoren mit den zugehörigen Symbolen. All dieses Material ergänzt sehr wesentlich die bisherigen Kenntnisse der päpstlichen Diplomatik, die zuletzt (1968) Peter Herde zusammengefaßt hatte.

Die Regesten selbst sind lateinisch formuliert, die Ortsnamen im Index identifiziert. 95% des Gesamtbestandes gehören zur großen Gruppe der littere patentes. Die 141 littere clause waren vertraulichen Inhalts; fast alle gingen an die Könige, besonders an Philipp den Schönen (vgl. n. 2020 secreta claudenda). Man kann abschließend fragen, ob nicht gerade diese Briefe zusammen mit der übrigen Korrespondenz des Trésor des Chartes eine eigene chronologische Folge hätten bilden sollen. Dem Historiker der in diesen Jahrhunderten außerordentlich intensiven französisch-päpstlichen Beziehungen, wäre eine solche Lösung zugute gekommen. Und auch in der zweiten, etwa gleich starken Folge für die geistlichen Empfänger wären die zusammengehörigen Themen enger zusammengerückt. – Aus dem Archiv der Dominikaner von St-Jacques bringt Regest n. 535 ein Original der Absetzungsbulle Innocenz' IV. gegen Kaiser Friedrich II. (Potthast n. 11733). Ein Textvergleich zwischen diesem Original, dem Registertext und der von Huillard-Bréholles VI, 1 p. 319 gedruckten chronikalen Überlieferung wäre wahrscheinlich aufschlußreich.

Dietrich LOHRMANN, Paris

Rolf Sprandel, Das mittelalterliche Zahlungssystem nach hansisch-nordischen Quellen des 13.-15. Jahrhunderts, Stuttgart (Hiersemann) 1975, VII-226 p., 4 cartes (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, Bd. 10).

M. Sprandel s'est donné pour tâche d'étudier l'histoire financière et économique du moyen âge, en se plaçant à un point de vue particulier, celui des paiements et des systèmes de paiements. Son champ d'investigation coïncide à peu près avec la zone des villes hanséatiques, c'est-à-dire les régions bordières de la mer du Nord et de la Baltique, du Zuyderzee au golfe de Finlande, plus la Scandinavie: zone très vaste et inégalement développée quant aux pratiques financières.

Dans une première partie, l'auteur passe en revue les divers moyens et usages de paiement dans le secteur considéré. Tout naturellement, les ateliers monétaires jouent un rôle de premier plan. Il en compte 130, dont la liste détaillée

est donnée dans un précieux appendice, avec, pour chacun, les principales caractéristiques (première mention, nature de la monnaie frappée, réglementation, opérations et équivalences de change, etc.). Deux cartes en précisent le développement: les plus anciens, antérieurs au XIIIe siècle, sont tous situés à l'Ouest de l'Elbe, sauf Lübeck et Stettin, ainsi qu'au Danemark et en Suède. Au XIIIe, ils apparaissent en grand nombre à l'Est de l'Elbe, où ils se multiplient aux XIVe et XVe siècles, surtout dans le Mecklembourg et la Poméranie, tandis qu'ils restent très clairsemés en Prusse et plus encore dans les pays baltes, région la moins évoluée économiquement. Ce qui explique la fréquence des transports de monnaie vers ce secteur, sous escorte, notamment vers Novgorod; mais on en relève aussi à l'Ouest, vers les grandes places de crédit, en particulier pour le transfert des fonds résultant de la levée des taxes pontificales.

Outre les paiements en monnaie interviennent les assignations de revenus pour l'extinction d'une dette, surtout de la part des princes, les livraisons en nature, plus fréquentes qu'il ne paraît, même lorsqu'elles sont fixées en argent. Le crédit joue naturellement un très grand rôle. La lettre de change est en usage dès la fin du XIIIe siècle, entre Bruges et Hambourg. Elle s'est répandue grâce aux Médicis par leur banque lübeckoise, mais elle ne semble guère avoir été pratiquée, en ce qui concerne les Allemands du Nord, que par des firmes lübeckoises. L'interdiction d'opérations de crédit avec les étrangers ne paraît avois été que partiellement appliquée, surtout par les villes orientales.

Dans une seconde partie, M. Sprandel étudie l'application du système de paiement selon l'objet des échanges. S'il concerne principalement les tractations commerciales, il intervient aussi pour les vente ou engagements de propriétés foncières, les acquisitions de privilèges, le règlement des soldes de mercenaires, les rançons, les indulgences, etc. On constate que ce système comporte des sortes de paliers selon l'éloignement des centres monétaires: il est beaucoup moins diversifié en Norvège et en Russie, où la monnaie est encore peu répandue au XIVe siècle et se nuance aussi selon l'emprise plus ou moins forte de l'Eglise ou du régime féodal.

Enfin, l'auteur examine les principaux courants et circuits de paiement, tant à l'intérieur de la zone envisagée qu'avec les états étrangers. Il insiste avec raison sur le fait que le système de paiement s'établit à deux niveaux. Au niveau inférieur se placent les échanges des particuliers, qui subissent la conjoncture. Au niveau supérieur, les paiements sont effectués par les possesseurs d'ateliers monétaires, villes, princes ou souverains, qui par des manipulations monétaires sont en mesure d'infléchir les conditions de paiement selon leurs intérêts fiscaux. Il cherche également à reconnaître si la balance des paiements était excédentaire – c'est-à-dire si les montants des paiements effectués vers la zone hanséatique étaient supérieurs à ceux faits par elle vers l'étranger – ou déficitaire. Les appréciations sur ce point, ne pouvant prendre en compte que les plus gros paiements connus, sont évidemment hypothétiques. En ce qui concerne les tractations politiques et ecclésiastiques, la balance était à coup sûr négative. Pour les échanges commerciaux, M. Sprandel discerne de grandes différences selon les secteurs. Le bilan des échanges entre la Hanse et Novgorod

était fortement déficitaire, en raison des achats massifs de fourrures et de cire, de même qu'entre la Prusse et l'Angleterre, mais excédentaire avec l'Allemagne du Sud et la Bohême, et variable entre les Pays-Bas et les villes vendes. Dans l'ensemble, la balance des paiements semble plutôt déficitaire, ce qui fait comprendre les embarras de trésorerie si fréquents chez les Hanséates, entraînant des ajournements de paiements, des interdictions d'exporter le métal précieux, qui ne furent d'ailleurs appliquées que dans des cas particuliers.

Bien d'autres phénomènes économiques sont affectés, au moins partiellement et localement, par les moyens de paiement, ainsi les variations de prix: comme partout, on constate une forte baisse du prix des céréales au XVe siècle, notamment en Livonie, où elle est d'environ des deux tiers entre 1400 et 1450, tandis qu'a Hambourg le prix du seigle augmente de plus du double durant la même période. Les paiements en monnaie étrangère, d'or (florins, nobles) ou d'argent (gros tournois, sterling), se situent eux aussi en des secteurs variés: une carte très suggestive montre cette répartition pour chacune d'elles. Enfin, le problème de la dévaluation est également étudié sous cet angle: relativement modérée de 1350 à 1500 (de 17 à 33%), elle est due en partie au besoin de récupérer le métal précieux, en partie au désir d'adapter les monnaies hanséatiques à celles des régions voisines.

Le livre de M. Sprandel apporte ainsi une contribution très solide à l'histoire financière du moyen âge, qui intéresse particulièrement la recherche depuis plusieurs années. Faute d'études similaires pour d'autres régions, les interférences entre la zone hanséatique et le reste de l'Europe restent quelque peu incertaines. Mais l'analyse très poussée de nombreux phénomènes monétaires et économiques en des secteurs variés, toujours appuyés sur des exemples précis, confèrent à cette étude une importance exceptionnelle.

Philippe Dollinger, Strasbourg

Walter Müller, Entwicklung und Spätformen der Leibeigenschaft am Beispiel der Heiratsbeschränkungen. Die Ehegenoßsame im alemannisch-schweizerischen Raum, Sigmaringen (Jan Thorbecke Verlag) 1974, 174 S. (Vorträge und Forschungen. Sonderband 14).

Die Grundherren des alten Europas verfolgten Heirat, Kindfolge und Erbfall ihrer unfreien Leute mit wacher Aufmerksamkeit: Sie hatten einen bleibenden Stamm von Eigenleuten als Arbeitskräfte zu wahren. Die mittelalterlichen Hofund Dienstrechte erstrebten dies zunächst durch Heiratsbeschränkungen. Diese Beschränkungen sollten verhindern, daß Unfreie durch Eheschließung mit einem Freien (unebenbürtige Ehe) oder – häufiger – durch Anschluß an Ehepartner einer anderen Herrschaft (sogen. Ausheirat, forismaritagium) dem Grundherrn verloren gingen. Die Heiratsbeschränkungen gehörten jedoch zu den häufigsten